

**DELIBERATION N°2020-21_71
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 9 mars 2021

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 23 février 2021

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 23 février 2021.



Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 23 février 2021

**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 23 Février 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 23 février 2021 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)

Collège des Usagers

Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF
Hadrien KARNETH (UFR Santé) – liste BAF
Marie JEANNINGROS (UFR SJEPEG) – Liste BAF
Lila MELET (UFR ST) – liste BAF
Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF
Baptiste METIVIER (UFR ST) – liste BAF
Jordan SILVE (INSPE) – liste CGT-SE et ASDE
Wiam BAMA (UFR SLHS) – liste CGT-SE et ASDE
Jérémy BEAUD (UFR SJEPEG) – liste UNI

Intervenants :

Lucas BARREAUX
Elodie BELLE
Frédéric Muyard

Collège B

Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Anne Laure COCHARD (IUT BV)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Elsa CURTIT (UFR Santé)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES
Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – liste Ensemble,
pour une université respectueuse !

1 représentant du CESER de Franche-Comté

Jean Marie VERNET

1 personnalité désignée "intuitu personae"

Christine LE NOAN

Invités :

Karine MONNIER JOBE
Jeanne Marie JANDEAUX
Anne TATU
Karen Fiorentino VP CFVU Université Bourgogne

Pouvoirs :

Laurence RICQ a reçu procuration de Pascal KAMINA (UFR SJEPEG)
Samir JEMEÏ a reçu procuration de Guy LABARRE (UFR SLHS)
Marie Hélène DE SEDE MARCEAU a reçu procuration de Pascal GILLON (UFR SLHS)
Paul ESCHBACH a reçu procuration de Audrey MONNIER (UFR Santé) – liste BAF
Baptiste METIVIER a reçu procuration de Annabelle MARCHAL (UPFR ST) – liste BAF
Romain HASSOLD a reçu procuration de Athéna BLANC (UFR Santé) – liste BAF

Table des matières

1. Informations diverses	3
• Situation sanitaire	3
• Information aide de la région aux étudiants	5
• Changement de nom de l'université et de l'UPFR sport	5
• Information binômes schéma directeur de la vie étudiante	6
2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021	6
3. Appel à projets région 2021 : équipements pédagogiques et numériques	6
4. Appel à projets région 2021 : vie étudiante	7
5. Appel à projets région 2021 : soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)	9
6. FSDIE : validation des travaux de la commission du 4 février 2021	9
7. Mise à jour de la charte de gestion et d'utilisation de la CVEC	9
8. Dossier de l'offre de formation de l'INSPE de Franche-Comté 2021	10
9. Présentation de la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T)	11
10. Désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseil de l'UFC	11
• Commission césure	11
• Commission FSDIE	12
• Commission CVEC	12
• Commission APA	12
• Conseil du SUMPPS	12
11. Création d'un master philosophie, parcours humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021	13
12. Nouvelles demandes d'intention de formations en alternance pour la rentrée 2021	13
13. Offre Campus Sport 2020-2021 modifiée suite covid-19	14
14. Scolarité	14
• Périodes de vacances universitaires 2021-2022	14
15. Questions diverses	14
Annexe 01_AAP Région EPN	16
Annexe 02_AAP Région Vie étudiante	17
Annexe 03_AAP Région SIAE	18
Annexe 04_FSDIE	19
Annexe 05_Charte CVEC	20
Annexe 06_Dossier OF INSPE	21
Annexe 07_BUT	22
Annexe 08_Désignation représentant CFVU instances	23
Annexe 09_Création Master Philo parcours Humeden	24
Annexe 10_Nouvelles demandes intention alternance	25
Annexe 11_Actualisation Campus Sport 2020-21_Covid	26
Annexe 12_Périodes vacances universitaires 2021-22	27

Laurence Ricq ouvre la séance à 14 heures 04 minutes.

Le quorum est atteint.

Elodie Belle énonce les 5 procurations reçues avant la séance.

Marie-Hélène De Sède-Marceau indique avoir également une procuration de **Pascal Gillon**. La procuration est transmise par mail en début de séance et comptabilisée.

1. Informations diverses

- Situation sanitaire

Laurence Ricq rappelle que suite à la circulaire du 22 janvier 2021, l'université a été en attente du décret d'application. Elle indique que le décret du 19 octobre 2020 a été modifié le 3 février 2021. L'université a en conséquence pu mettre en place dès cette semaine-là un retour en présentiel pour tous et non uniquement pour les premières années. Les étudiants se voient proposer un retour un jour par semaine dans le respect de 20% de la jauge d'accueil des établissements et de 50% de la jauge des salles.

Laurence Ricq rappelle que l'objectif attendu est de faire revenir 100% des étudiants sur une même semaine.

Laurence Ricq précise qu'une remontée doit être faite au rectorat chaque semaine. Elle indique que pour la semaine 5, semaine de mise en œuvre de la mesure, le taux de retour était estimé à 25%. Pour la semaine 6, ce taux était de 40%, ce qui est dû au fait que les IUT étaient en congés et que certaines composantes avaient prévu un retour en présentiel à l'issue des vacances uniquement. Pour la semaine 7, ce taux était à 14%, mais cela s'explique par la période de congés de l'université. Pour la semaine en cours, la semaine 8, les données seront communiquées en fin de semaine.

Laurence Ricq rappelle que le SUMPPS a mis en place des mesures de dépistage pour lutter contre l'épidémie, en se confrontant toutefois à la difficulté de trouver des ressources pour pratiquer les dépistages.

Plusieurs campagnes ont toutefois eu lieu à Besançon, à Belfort et à Montbéliard, fin janvier et début février, permettant de tester au total 82 étudiants.

Christine Le Noan prend la parole au sujet de l'ouverture des CROUS. Elle indique que le CROUS se réjouit de la réouverture des restos U depuis le 10 février dernier, même si le cadre est contraint avec les règles de distanciation sociale. Elle précise que France 3 est venue filmer le resto U lors du 2^{ème} jour d'ouverture et que même s'il n'accueille pas beaucoup d'étudiants, ceux présents étaient heureux d'être là et de manger ensemble.

Laurence Ricq reprend la parole et indique qu'une circulaire est parue le 15 février concernant les stages. Elle explique que différentes possibilités sont évoquées les concernant. Il y a tout d'abord la possibilité de remplacer les stages en présentiel par des stages en distanciel. Il peut

également y avoir un assouplissement dans la teneur du stage (dans un domaine différent par exemple). Le stage peut aussi ne pas être complètement achevé ou être remplacé par une mise en situation (mémoire par exemple). Enfin, un allongement de l'année universitaire est envisagé. **Laurence Ricq** indique que la question relative à l'allongement de l'année universitaire pour les stages a été posée en question diverse, mais que l'université n'a pas encore statué à ce sujet. Elle rappelle qu'il y a dans tous les cas plusieurs assouplissements possibles.

Samir Jemeï intervient et indique qu'il y a de nouvelles règles concernant la mobilité. Celles-ci doivent être limitées à celles qui ne peuvent être reportées. Les restrictions varient selon si elles sont effectuées depuis un pays membre de l'Union Européenne ou non. Il explique que pour les mobilités entrantes d'un pays hors Union Européenne, une attestation est à remplir. Il y a dans ce cas la possibilité de venir pour deux motifs impérieux : s'installer en France pour le second semestre ou être un chercheur qui s'installe en France pour des activités de recherche nécessitant une présence physique. Les courts séjours de moins de 90 jours sont interdits. Au-delà de ces restrictions, les conditions communes pour entrer en France s'appliquent : réalisation d'un test PCR, isolement etc. Pour les mobilités sortantes, il existe les mêmes contraintes que pour la mobilité entrante.

Pour les mobilités depuis ou vers un pays situé dans l'Union Européenne, les règles sont plus souples. Les déplacements sont autorisés avec, comme pour tout voyageur, un test PCR datant de moins de 72 heures avant le départ. En cas de mobilité sortante, il n'y a pas de restriction.

Samir Jemeï indique que l'université espère des contraintes moins importantes pour les prochains mois.

Laurence Ricq ajoute qu'une coordination avec le CROUS est mise en place pour l'accueil des étudiants internationaux, qui a pour but de faire respecter les périodes d'isolement mais aussi de communiquer avec les étudiants. Ainsi il existe une possibilité d'isolement dans les chambres du CROUS, avec repas pris en charge par le CROUS et livré directement dans les chambres. Les tests PCR sont également pris en charge par le CROUS dans ce cas.

Anne Tatu prend la parole pour faire un point sur la vie étudiante. Elle explique qu'il existe différents dispositifs d'aides d'urgence pour les étudiants. Il y a des dispositifs propres à l'université de Franche-Comté, des dispositifs nationaux et des dispositifs partenariaux notamment avec le CROUS et les collectivités locales. **Anne Tatu** précise qu'il y a une demande forte de communication sur ces dispositifs. Un travail est en conséquence réalisé avec le CROUS et le BVE pour la communication.

Anne Tatu explique qu'il y a plusieurs grands types d'aides.

- Tout d'abord, pour l'essentiel des aides sociales, c'est le CROUS qui centralise cet accompagnement.
- Pour l'aide numérique, il y a des prêts informatiques via le SCD, les services informatiques des composantes et via la convention signée avec Emmaüs connect et gérée par le BVE.
- Il existe également une aide alimentaire sur tous les sites, gérée par les associations étudiantes auxquelles l'UFC apporte son soutien. A noter l'ouverture au 25 Février de l'Agorae sur le campus Bouloie. L'ouverture ne correspond à pas à l'inauguration.
- Pour ce qui est de l'aide psychologique, des psychologues sont présents au SUMMPS, et le déploiement du dispositif des 3 « chèques psy » pour les étudiants est en cours par le service. **Anne Tatu** ajoute qu'une ligne d'écoute va être mise en place.

Il s'agira d'un dispositif d'écoute et d'intervention par les pairs. Cette ligne devrait être opérationnelle le 8 mars. Il y aura une écoute active et une écoute dans le cadre d'une situation d'urgence, assurée par des Master 2 de psychologie, formés à cet effet. La formation reçue par ces masters 2 sur l'écoute active et sur les dispositifs d'aide existants devraient faire l'objet d'un Webinaire à destination de toute la communauté universitaire prochainement.

- **Anne Tatu** souligne que l'université a reçu beaucoup de propositions d'aide et notamment de bénévolat de psychologues diplômés de l'université de Franche-Comté, à qui il a été proposé de venir sur les distributions alimentaires pour échanger avec les étudiants qui en manifestent le besoin.
- Concernant l'aide pédagogique, du tutorat est mis en place dans chaque composante via le dispositif national (20000 postes CEE tuteurs). Elle rappelle que par ailleurs, les BU sont toujours ouvertes sur rendez-vous.
- Concernant l'aide « bien être et lien social », campus sports multiplie ses offres et vient de lancer ses « midi-deux ». Il y a également le service sciences art et culture qui réfléchit à ouvrir les lieux de culture et les rendre accessibles en partenariat avec la Ville sous couvert d'accord de la Préfecture.

Les sources de financement de ces aides sont le fond CVEC solidaire, une aide spécifique de l'Etat, les collectivités (notamment la région) et une multiplication des dons (des mutuelles, des banques etc.), qui se proposent de faire des dons pour subvenir aux besoins des étudiants. **Anne Tatu** indique que le budget participatif a été orienté cette année pour développer des dispositifs d'aide et de solidarité.

Enfin, pour communiquer sur ces aides, elle précise qu'il y a la plateforme SMS qui est mise opérationnelle et mobilisée ; qu'un travail de recensement est fait par le CROUS et le BVE et sera diffusé très prochainement à l'ensemble de la communauté universitaire sous forme de tableau.

Anne Tatu rappelle la possibilité de solliciter les vices présidents étudiants, elle-même, Murielle Ruffier (chargée de mission) et le BVE en cas de questions sur ces points.

- Information aide de la région aux étudiants

Laurence Ricq indique que le conseil régional a voté un budget de 4 millions d'euros pour les étudiants qui ont perdu leur emploi ou qui ont vu le taux horaire de leur rémunération diminuer du fait de la situation sanitaire. 5 000 étudiants pourront percevoir 200 euros par mois pendant 4 mois. La région compte embaucher des étudiants pour ces traitements.

Christine Le Noan intervient et indique que le CROUS est en train de mettre en place un ensemble de dispositifs visant à lutter contre la précarité menstruelle. Elle indique que les résidences seront équipées de distributeurs. Elle précise que l'idée est de mettre en place ce dispositif au niveau national.

- Changement de nom de l'université et de l'UPFR sport

Laurence Ricq informe les membres que le conseil d'administration du 11 février dernier a voté le changement de nom de l'université. Désormais, l'université ne sera plus « université de Besançon » mais deviendra officiellement « université de Franche-Comté ».

De la même façon, l'UPFR sport change de nom et devient l'UFR STAPS.

- Information binômes schéma directeur de la vie étudiante

Laurence Ricq indique que des binômes étudiants ont été constitués pour le schéma directeur de la vie étudiante. Ces binômes sont les suivants :

- Alexandre Chodey / Audrey Monnier
- Marie Jeanningros / Hadrien Karneth
- Clément Jartoux / Athéna Blanc
- Romain Hassold / Baptiste Métivier
- Jordan Silve / Wiam Bama

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021

Laurence Ricq indique que la remarque d'**Anne-Lise Cochard** relative à sa présence lors de la réunion a bien été prise en compte et qu'elle sera indiquée comme présente.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021 :

UNANIMITE POUR

3. Appel à projets région 2021 : équipements pédagogiques et numériques

Laurence Ricq indique quels sont les différents projets déposés et le classement effectué de ceux-ci (*cf. documents en annexe 1*). Elle précise que 10 projets ont été reçus et que 9 sont recevables pour un coût total de 589 545 euros dont 289 771 euros demandés à la Région, 134 471 euros financés en central et 126 302 euros par les composantes ou les services. Elle précise qu'en 2020, 9 projets ont été financés sur 14 pour un montant total de 486 940 euros dont 198 670 euros financés par la Région.

Laurence Ricq explique pour le classement, que certains dossiers n'ont pas été retenus prioritairement car ils ne montraient pas l'apport à long terme pour l'établissement. De plus, le CLA n'est pas prioritaire car il s'agit du second volet de financement du projet déposé l'an dernier et a en conséquence été classé à la fin. Elle précise que c'est sur ce classement que la CFVU doit statuer.

Michel Savaric indique que les projets exposés confirment les craintes de pérennisation du distanciel après la crise sanitaire. Il demande si la présidence peut rassurer la commission sur ce point.

Laurence Ricq lui répond que l'usage du numérique actuellement nous montre combien il est important d'avoir du présentiel. Elle indique que les projets visent plutôt à équiper les salles et ne visent pas de l'enseignement à distance. Elle ajoute que le souhait de l'université n'est pas d'aller vers une université du numérique.

Michel Savaric indique que bien que l'établissement ne le souhaite pas, il y a tout de même une incitation très forte de l'Etat à aller vers l'hybride, le distanciel etc. Il indique que ce mode de fonctionnement permettra d'inscrire des étudiants étrangers sans leur accorder de visa par exemple. **Michel Savaric** indique que les projets présentés répondent aux directives de l'Etat.

Laurence Ricq lui répond qu'il s'agit de son point de vue. Il existe une nuance entre cette position et la modernisation de l'enseignement. Elle indique que c'est à l'université d'être

vigilante sur ce point-là. Elle précise par ailleurs que certaines composantes n'ont pas répondu à ces projets.

Michel Savaric répond que l'on a besoin de postes en premier lieu, de moderniser les locaux, et que cela va bien au-delà de l'équipement en matériel de captation. Il demande si cet accent mis sur le numérique n'est pas un moyen de faire des économies au détriment des enseignants, qui permettrait de ne pas financer les services publics de l'enseignement supérieur.

Laurence Ricq lui répond qu'il s'agit là de se prononcer uniquement sur les appels à projets, et que le sujet des moyens alloués aux universités est un autre débat.

Samir Jemeï indique que l'on peut partager un certain nombre d'éléments, mais que l'on répond aussi à un appel à projets. Il y a un certain nombre de projets orientés vers le numérique mais pas tous. Il indique que l'on peut lancer un débat mais qu'ici il s'agit juste de répondre à un appel à projets, qui respecte des critères imposés par la région.

Jean-Marie Vernet demande la provenance des 50% qui ne sont pas pris en charge par la région et notamment si l'Etat intervient.

Laurence Ricq lui répond qu'il s'agit de l'établissement, qui contribue à ces projets, et que l'Etat n'intervient pas.

Samir Jemeï indique que certains projets sont financés indirectement par l'Etat.

Jean-Marie Vernet demande s'il est envisageable que la région ne valide pas les demandes formulées par l'université, si celles-ci sont acquises.

Laurence Ricq lui répond que les demandes ne sont pas acquises et doivent être déposées à la région chaque année.

Elodie Belle précise que la région suit en général le classement fait par l'établissement. Si les sommes demandées sont bien finançables par la région, alors elle abonde et accorde une enveloppe plus ou moins importante.

Vote pour approuver le classement des projets réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets région 2021 relatif aux équipements pédagogiques et numériques :

MAJORITE DE POUR (27) ET 1 CONTRE

4. Appel à projets région 2021 : vie étudiante

Lucas Barraux intervient pour présenter les projets relatifs à la vie étudiante (*cf documents en annexe 2*). Il indique qu'il y a 10 dossiers au total, dont 5 proposés par le BVE, 1 par le Centre de Linguistique Appliquée, 1 par l'IUT Belfort-Montbéliard, 1 par l'IUT Besançon-Vesoul, 1 par l'UFR des Sciences et Techniques et 1 en central. Il précise que l'appel à projet « Bienvenue aux étudiants » s'applique cette année aux étudiants de première année mais aussi à ceux de deuxième et troisième année de licence. Il précise également que le projet est scindé en deux entre Besançon et le Nord Franche-Comté.

Elodie Belle présente l'appel à projet « déplacements des étudiants ». Elle précise qu'auparavant, cela faisait l'objet d'une convention de subventions entre l'université de Franche-Comté et la région et qu'il en était de même à l'université de Bourgogne (UB). Elle explique que depuis 3 ans, il a été demandé aux deux universités de déposer un appel à projet vie étudiante pour obtenir ce financement. Ce projet finance des billets de train, tickets de

tram, etc., aux étudiants inscrits dans une formation co-accréditée afin qu'ils puissent participer à des regroupements à Dijon ou dans le nord Franche-Comté. **Elodie Belle** indique que ce projet touche un petit nombre d'étudiants (environ 100 par an), et que le budget varie selon les prévisions des enseignants. Il est calculé chaque année au plus juste.

Pierre Joubert demande quel est le taux d'intervention maximum de la région pour cet appel à projets.

Elodie Belle lui répond que la région intervient à hauteur de 80% maximum.

Christine Le Noan indique que la maison des étudiants (MDE) est « bien vide », et se demande si le projet la concernant va changer quelque chose à cela.

Laurence Ricq lui répond que l'objectif de cet appel à projet est justement de la redynamiser, avec des activités plutôt en soirée.

Christine Le Noan indique que le CROUS porte un lieu de vie étudiante. Elle indique qu'il faudra discuter afin de mettre en place quelque chose de coordonné et complémentaire et pas forcément concurrentiel. Elle indique que si les différents acteurs arrivent à répondre à l'ensemble des demandes ou besoins étudiants de manière concertée, cela sera plus intéressant.

Jeanne-Marie Jandeaux indique avoir le même sentiment sur la complémentarité des différents lieux de vie. Pour les BU, il y en a 3 sur le campus de la Bouloie. Il faudrait que le BVE, le CROUS etc. se réunissent prochainement pour voir comment s'inscrire en complémentarité les uns avec les autres. Elle indique que les horaires élargis qui figurent dans le projet de la MDE l'intéresse. La complémentarité sur les horaires est quelque chose à voir ensemble.

Baptiste Metivier indique que la Bibliothèque universitaire (BU) de l'UFR ST va être rénovée et que le projet qui a été déposé est un projet qui encourage le co-working. Il indique que cela va être compliqué à mettre en place pour l'UFR ST si celle-ci ferme pour travaux.

Jeanne-Marie Jandeaux répond qu'il y a une coopération très forte entre la BU science et le Service commun de documentation (SCD). Elle indique qu'il y a une salle de TP de l'UFR ST où les services documentaires auront lieu pendant la fermeture. Elle indique que le SCD essaie de limiter au maximum les effets négatifs de la fermeture pour les étudiants. Le SCD essaie de trouver des solutions pour que l'accès aux collections soit assuré, et va essayer de développer d'autres services pour permettre une continuité de service aux publics en sciences et en sport.

Romain Hassold revient sur la mise à disposition d'une salle à l'UFR ST. La BU sciences étant aussi une BU pour les STAPS, il demande si une salle similaire sera prévue à l'UFR STAPS.

Jeanne-Marie Jandeaux lui répond qu'il y aura des permanences du personnel de la BU pour que les ouvrages demandés par les étudiants puissent être amenés jusqu'à eux au sein de l'UFR. Un lieu d'accueil sera à déterminer mais cela sera prévu.

Pierre Joubert précise que l'UFR ST s'est engagé dans le cadre des travaux à assurer une continuité de service.

Il revient sur sa question précédente concernant l'intervention de la région et précise que sa question était de connaître non pas le pourcentage mais le montant en euros.

Laurence Ricq lui répond que les projets sont financés à hauteur de 204 000 euros environ.

Lucas Barraux indique, concernant les espaces de co-working de la MDE, que l'université est en train d'essayer de la rendre le plus accessible possible. Les salles de co-working vont être mises à disposition sur une application pour une meilleure communication.

Vote pour approuver le classement des projets réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets région 2021 relatif à la vie étudiante :

UNANIMITE POUR

5. Appel à projets région 2021 : soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)

Lucas Barraux présente les projets relatifs au soutien aux initiatives des associations étudiantes (*cf documents en annexe 3*). Cette année, les associations sont au nombre de 5 : TUFC, RadioCampus, l'association sportive, ESN et musiques vocales.

Lucas Barraux précise qu'il y a l'obligation pour la CFVU de se prononcer sur la priorisation, ce qui n'avait été fait l'année dernière.

Vote pour approuver le classement des projets réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets région 2021 relatif au SIAE :

UNANIMITE POUR

6. FSDIE : validation des travaux de la commission du 4 février 2021

Laurence Ricq indique, avant d'aborder ce point, que nous accueillons au sein de la réunion **Karen Fiorentino**, vice-présidente de la CFVU à l'université de Bourgogne. **Karen Fiorentino** se présente brièvement.

Lucas Barraux intervient sur ce point et indique que la commission FSDIE du 4 février 2021 a étudié 7 projets. Il présente ces projets (*cf documents en annexe 4*).

Marie-Hélène De Sede-Marceau demande d'où viennent les légumes du panier proposés par la BAF.

Lucas Barraux lui répond qu'il s'agit d'un producteur local mais qu'il ne connaît pas le nom exact.

Romain Hassold précise dans la conversation de la réunion qu'il s'agit de la SAPAM.

Vote pour approuver les travaux de la commission FSDIE du 4 février 2021 :

UNANIMITE POUR

7. Mise à jour de la charte de gestion et d'utilisation de la CVEC

Laurence Ricq indique que rien n'a été revu dans le fond, que la mise à jour concerne uniquement les membres. Elle précise qu'il y avait des vice-présidents qui n'avaient pas la même appellation avant la nouvelle équipe de gouvernance et qui ne pouvaient plus siéger.

Elle indique que la mise à jour de la charte porte uniquement sur ce point et ne se fait pas au niveau des désignations qui restent à faire (*cf. document en annexe 5*).

Laurence Ricq indique que la prochaine réunion a lieu le 5 mars et que la mise à jour doit avoir lieu avant cette date.

Vote pour approuver la mise à jour de la charte de gestion et d'utilisation de la CVEC :

UNANIMITE POUR

8. Dossier de l'offre de formation de l'INSPE de Franche-Comté 2021

Laurence Ricq indique que le dossier a déjà été remonté au ministère par le recteur le 5 février dernier et qu'il est donc présenté a posteriori en CFVU. Cela s'explique par le fait que le calendrier imposé par le ministère est très tendu pour cette réforme qui est très lourde à mettre en place. Il s'agit de se prononcer non pas pour ou contre la réforme mais sur le travail mené au regard de la commande.

Frédéric Muyard, directeur de l'INSPE, intervient pour ce point. Il indique qu'une réforme en cours oblige l'INSPE à revoir l'architecture des masters MEEF, sans remettre en question les mentions et parcours. Elle remet en question la construction des masters MEEF.

Frédéric Muyard présente et explique ce dossier (*cf. documents présentés en annexe 6*).

Romain Hassold indique que la réforme semble très difficile à mettre en place. Il indique qu'il n'y a pas d'usagers dans le comité de pilotage de cette réforme et demande si cela est normal.

Frédéric Muyard lui répond qu'effectivement il n'y en a pas dans le comité de pilotage, mais qu'il y en avait dans les groupes de travail.

Michel Savaric indique à **Frédéric Muyard** qu'il n'a pas mentionné la motion des personnels de l'INSPE par laquelle ils indiquent regretter un manque d'écoute et où ils indiquent qu'ils ne se prêteront plus à l'exercice.

Frédéric Muyard lui répond qu'effectivement, il y a eu une motion qui annonçait cela, qui a été présentée au conseil d'institut et votée par 22 personnes. Il indique que le manque d'écoute dont il est fait mention a été entendu par la direction. **Frédéric Muyard** indique que les bureaux de la direction sont ouverts mais que le fait de ne plus se croiser limite les interactions. Il indique que l'INSPE rencontre les équipes, discute avec elles, et arrive quand même à lever un certain nombre de points. Certaines personnes ont finalement compris qu'il fallait distinguer les contraintes liées à la réforme, au ministère (dont des problématiques sont d'ailleurs remontées par l'INSPE au ministère) du reste. Il indique qu'on peut ne pas être d'accord sans que cela soit lié à un manque d'écoute. **Frédéric Muyard** rappelle que les discussions à distance sont compliquées à cause du fait de la crise sanitaire.

Jordan Silve indique avoir une question notamment pour les capacités du master 1^{er} degré. Il indique que le nombre d'étudiants accueilli sera presque divisé par deux.

Frédéric Muyard lui répond que le nombre ne sera pas divisé par deux, qu'il était déjà d'environ 200 avant. Il indique que le ministère voulait que l'INSPE adapte ses capacités d'accueil sur les possibilités d'alternance, ce que l'INSPE a refusé pour justement maintenir ses capacités d'accueil.

Jordan Silve demande s'il y aura un critère entre ceux qui auront un stage et ceux qui n'en auront pas.

Frédéric Muyard lui répond que l'INSPE a souhaité et prôné que, l'objet de la réforme étant que tous les étudiants aient un contrat d'alternance, il était hors de question de choisir parmi ces étudiants. Il précise que si l'étudiant n'a pas de contrat d'alternance, c'est le même type de stage en formation accompagnée. Ce n'est pas tout à fait la même expérience mais l'INSPE souhaite que tous les étudiants qui souhaite disposer d'une alternance puisse en avoir une. A son sens, ce ne sera pas pertinent que tous les étudiants n'aient pas un contrat d'alternance.

Jordan Silve demande s'il pense ouvrir aux usagers ce type de discussion.

Frédéric Muyard lui répond que ce dossier a été porté en mobilisant les représentants étudiants du conseil d'institut.

Jordan Silve lui demande comment cela va se passer pour ceux qui n'auront pas le concours et qui vont redoubler le Master 2.

Frédéric Muyard lui répond qu'à ce moment-là, l'étudiant retombe dans un cadre classique. Il ajoute qu'il va être cherché les équivalents déjà validés. Il indique que si le stage n'a pas été validé, l'étudiant sera traité comme n'importe quel étudiant de Master 2.

Jordan Silve lui demande comment sont appréciées les équivalences.

Frédéric Muyard répond que les équivalences sont toujours au bénéfice de l'étudiant quoi qu'il en soit.

Vote pour approuver le dossier de l'offre de formation de l'INSPE de Franche-Comté 2021 :

MAJORITE DE POUR (22), 3 CONTRE, 1 ABSTENTION

9. Présentation de la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T)

Anne-Laurence Ferrari, directrice de l'IUT Besançon-Vesoul, présente la réforme (*cf. présentation en en annexe 7*).

10. Désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseil de l'UFC

Laurence Ricq indique aux membres de la commission que, suite aux désignations effectuées lors de la CFVU du 21 janvier, des postes restent vacants (*cf. document en annexe 8*). Des appels à candidature doivent donc être effectués lors de cette séance puisque tous les postes doivent être pourvus. **Laurence Ricq** rappelle qu'un appel à candidature électronique a été effectué le 16 février pour requérir les candidatures des éventuels absents.

- Commission césure

Laurence Ricq indique tout d'abord qu'il manque deux étudiants élus à la CFVU pour siéger à la commission césure.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance.

Après appel à candidature en séance, **Paul Eschbach** et **Baptiste Metivier** se sont portés candidats.

Il est procédé à l'élection, l'un après l'autre, des étudiants membres de la CFVU pour la commission césure. Les résultats des deux votes sont les suivants :

PAUL ESCHBACH : 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS

BAPTISTE METIVIER : 23 VOIX et 3 ABSTENTIONS

Paul Eschbach et **Baptiste Metivier** sont élus membres de la commission césure.

- Commission FSDIE

Laurence Ricq indique qu'il manque un enseignant élu à la CFVU pour siéger à la commission FSDIE.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance.

Après appel à candidature en séance, **Michel Savaric** s'est porté candidat.

Il est procédé à l'élection de l'enseignant membre de la CFVU pour la commission césure. Les résultats sont les suivants :

MICHEL SAVARIC : 26 VOIX

Michel Savaric est élu, à l'unanimité, membre de la commission FSDIE.

- Commission CVEC

Laurence Ricq indique qu'il manque un étudiant représentant des associations institutionnelles pour la commission CVEC.

Laurence Ricq informe les membres de la commission que la candidature de **Mathilde Devillers**, étudiante en master FLE, leur a été transmise pour ce poste.

Il est procédé à l'élection de l'étudiante, représentant des associations institutionnelles, pour la commission CVEC. Les résultats sont les suivants :

MATHILDE DEVILLERS : 26 VOIX

Mathilde Devillers est élue, à l'unanimité, membre de la commission CVEC.

- Commission APA

Laurence Ricq indique qu'il manque un membre élu à la CFVU pour siéger à la commission APA.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance. Après appel à candidature en séance, **Fabrice Mussy** se porte candidat.

Il est procédé à l'élection du second membre de la commission APA. Les résultats sont les suivants :

FABRICE MUSSY : 26 VOIX

Fabrice Mussy est élu, à l'unanimité, membre de la commission APA.

- Conseil du SUMPPS

Laurence Ricq indique qu'il manque un enseignant élu à la CFVU pour siéger au conseil du SUMPPS.

Après appel à candidature en séance, aucun enseignant ne s'est porté candidat pour devenir membre de cette commission.

Cette place restant toujours vacante, un nouvel appel à candidature complémentaire lors de la prochaine séance sera réalisé afin que ce siège soit pourvu par un enseignant.

11. Création d'un master philosophie, parcours humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021

Laurence Ricq explique qu'il s'agit d'un dossier particulier car il a déjà été présenté lors de la CFVU du mois de novembre 2020, pour la création d'une mention et non d'un parcours. Les membres de la CFVU avaient émis un vote favorable à cette création.

Laurence Ricq indique qu'une co-accréditation de la mention avec l'université de Bourgogne va être demandée au ministère prochainement, une fois l'accord du nouveau conseil de gestion de l'UFR SLHS. **Laurence Ricq** indique qu'au départ, les équipes auraient souhaité une double mention santé/sciences humaines et sociales dérogatoire mais que les délais se sont retrouvés trop serrés pour pouvoir s'assurer d'ouvrir à la rentrée 2021. Ce master sera donc rattaché à la mention philosophie de chaque université et ce sont les composantes et scolarités de lettres qui assureront la gestion de master pour l'année 2021-2022. **Laurence Ricq** indique que nous revenons en conséquence, pour la rentrée 2021, à la proposition de l'ouverture d'un parcours et non d'une mention (*cf. documents en annexe 9*). Elle précise que ce master intégrera des étudiants de master 1 en philosophie ou en santé des deux universités.

Vote pour approuver la création d'un master philosophie, parcours humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021 :

UNANIMITE POUR

12. Nouvelles demandes d'intention de formations en alternance pour la rentrée 2021

Laurence Ricq indique que lors de la CFVU du mois de novembre 2020, 6 demandes d'intention avaient été présentées et votées. Elle indique que deux nouvelles demandes sont apparues en SLHS concernant le master et la licence arts du spectacle (*cf. document en annexe 10*).

Elle précise que des lettres d'intention, notamment du centre dramatique national de Besançon, sont déjà parvenues.

Laurence Ricq propose à la commission de se prononcer uniquement sur les intentions et non sur l'ensemble des demandes.

Michel Savaric intervient et indique vouloir alerter sur la situation extrêmement précaire dans laquelle se trouve le département arts du spectacle sans remettre en cause cette demande d'ouverture à l'alternance. Il indique qu'à la rentrée 2021, ce sera un département qui ne sera géré que par des non-titulaires. Il indique qu'il faudrait que la présidence ait conscience de cette situation extrêmement délicate.

Vote pour approuver les nouvelles demandes d'intention de formations en alternance pour la rentrée 2021 :

UNANIMITE POUR

13. Offre Campus Sport 2020-2021 modifiée suite covid-19

Laurence Ricq indique que Campus Sport fait à nouveau évoluer son offre par rapport à ce qui est possible en cette période de crise sanitaire (*cf. document en annexe 11*). La modification n'intègre pas de nouvelles activités mais simplement de nouveaux créneaux supplémentaires.

La modification de l'offre intègre désormais un nouveau programme qui prévoit des activités en plein air.

Vote pour approuver la modification de l'offre campus sport et l'ajout des activités en plein air :

UNANIMITE POUR

14. Scolarité

- Périodes de vacances universitaires 2021-2022

Laurence Ricq précise qu'il s'agit pour la commission de donner un avis sur les périodes de vacances universitaires 2021-2022 avant une validation définitive en conseil d'administration. Ces périodes sont coordonnées avec l'université de Bourgogne et ne concernent pas les formations de santé.

Laurence Ricq communique aux membres les dates de ces congés (*cf. document en annexe 12*).

La semaine de Toussaint qui est généralement choisie est celle du 1^{er} novembre. Ainsi, cette année, les congés de Toussaint s'étendront du 30 octobre au 8 novembre (sauf pour les IUT qui disposent des deux semaines).

Les congés de Noël et de printemps sont ceux de la zone A prévus par le calendrier de l'éducation nationale.

Les congés d'hiver, quant à eux, se dérouleront la seconde semaine des vacances pour les UFR (les IUT fermant les deux semaines). Le choix s'est porté sur cette semaine afin d'assurer le meilleur équilibre possible entre les périodes de cours qui précèdent et suivent cette semaine de congés.

Laurence Ricq précise que ces choix de semaine ont été effectués pour la coordination avec l'université de Bourgogne, notamment pour les formations co-accréditées et les masters internationaux.

Vote pour approuver les périodes de vacances universitaires 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

15. Questions diverses

Laurence Ricq indique qu'une question avait été remontée avant la tenue de la réunion concernant les stages, et que cette question a été traitée en informations diverses.

Christine Lopez intervient et indique que le souci pour les services de scolarité avec la prolongation de l'année universitaire est d'organiser des délibérations. Elle indique notamment qu'à l'UFR SJEFG, il y avait des stages jusqu'à fin décembre, et que des soutenances ont eu lieu en janvier sans que la scolarité en soit avertie. De ce fait, quelques étudiants ont été oubliés lors de l'édition des diplômes. Le souci est que l'on est finalement toujours en session d'examen, ce qui est un problème.

Christine Lopez suggère que si une prolongation doit avoir lieu, celle-ci devrait être d'un mois ou deux mais pas plus.

Pierre Joubert indique que les éléments communiqués en informations diverses répondent bien à sa question. Il précise souhaiter que cela soit très clair notamment pour les conventions de stage et les questions de couverture en cas d'accident du travail/maladie professionnelle. Il indique qu'il y a un aspect réglementaire sur lequel il faut être vigilant.

Laurence Ricq demande aux membres de la commission s'ils ont d'autres questions diverses. Aucune autre question n'est posée.

Laurence Ricq lève la séance à 17 heures 49 minutes.